

Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE - Belgique

DISHGUARD 71

Code : 102272E

Version : 2

Date d'édition : 29 Juillet 2005

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : DISHGUARD 71
Utilisation du produit : détergent pour le lavage manuel de la vaisselle
Produit pour un usage professionnel uniquement

Identification de la société/entreprise

Fournisseur : Ecolab B.V.B.A./S.P.R.L.
Havenlaan 4, Ravenshout Bed. 4 210
B-3980 Tessenderlo
Belgium
Tel +32 (0) 13 67 05 11
Fax +32 (0) 13 66 78 55
Telefoonnr. noodgevallen/Numéro d'appel d'urgence: 013 670 670
centre anti-poison : 070 245 245 (Antigifcentrum/Centre anti poison)

2. Information sur les composants

Fiche d'information sur les composants en accord avec le règlement détergent 648/2004/CE:

≥ 30% tensio-actifs anioniques
<5% tensio-actifs amphotères, savon

Substance/préparation : Préparation

Nom des composants	EINECS	CAS	%	Classification
ETHER SULFATE D ALCOOL GRAS	500-234-8	68891-38-3	25 - 30	Xi; R36/38
Éthanol	200-578-6	64-17-5	10 - 20	F; R11
Acides	271-678-5	68603-87-2	2 - 5	Xi; R41
savon	268-770-2	68140-00-1	2 - 5	Xi; R41
alkyl sulfo bétaines	263-058-8	61789-40-0	2 - 5	Xi; R36 R52
Hydroxyde de sodium	215-185-5	1310-73-2	1 - 2	C; R35
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

* Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Xi; R38, 41

Risques pour la santé de l'homme : Irritant pour la peau.
Risque de lésions oculaires graves.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence**Description des premiers secours à porter en cas d'urgence**

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
- Ingestion** : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau. Consulter un médecin immédiatement.
- Traitements spécifiques** : Non disponible.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique or CO₂.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devraient porter l'équipement de protection approprié.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Fuite ou déversement accidentel important Prévenir immédiatement le responsable sécurité.
- Mesures pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage** : Éviter la dispersion du produit répandu et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, et aucun égout ou conduit d'évacuation.
PETIT DÉVERSEMENT ACCIDENTEL Rincer abondamment à l'eau courante. Pour les déversements accidentels majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans le milieu aquatique environnant. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manipulation** : Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Après la manipulation, toujours bien se laver les mains à l'eau et au savon. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
- Stockage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Ne pas entreposer à une température inférieure à 0°C
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.
NL : PGS 15, Vlaanderen : vlarem II bis

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Nom des composants**Limites d'exposition professionnelle**

Éthanol

Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 12/2003).TWA: 1907 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes formes

TWA: 1000 ppm 8 heure(s). Forme: Toutes formes

Hydroxyde de sodium

Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 12/2003).CEIL: 2 mg/m³ Forme: Toutes formesTWA: 2 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes formes**Contrôles de l'exposition****Contrôles de l'exposition professionnelle**

: Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.

Protection respiratoire (EN 143, 141)

: Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.

Protection des mains (EN 374)

: 1-4 heure(s) Temps avant transpercement: caoutchouc butyle , caoutchouc nitrile

Protection des yeux (EN 166)

: Lunettes de sécurité. Lunettes de protection , écran partiel ou total du visage

Protection de la peau (EN 467)

: tablier de sécurité Chaussures de protection appropriées.

9. Propriétés physico-chimiques**Informations générales****Aspect****État physique**

: Liquide.

Couleur

: Jaune.

Odeur

: Légère odeur

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**pH**

: 6.7 (100%)

Point d'ébullition

: Non disponible.

Point de fusion

: Non disponible.

Point d'éclair

: 35 °C (Coupe fermée)

Produit ne favorise pas la combustion

Inflammabilité (solide, gaz)

: Non applicable.

Propriétés d'explosivité

: Non applicable.

Limites d'explosivité

: Non applicable.

Propriétés comburantes

: Non disponible.

Pression de vapeur

: Non applicable.

Densité relative: 1.053 g/cm³ (20 °C)**Solubilité**

: Facilement soluble dans l'eau froide, l'eau chaude.

Coefficient de partage n-octanol/eau

: Non applicable.

Viscosité

: Dynamique: 150 cP

Densité de vapeur

: Non disponible.

Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)

: Non applicable.

10. Stabilité du produit et réactivité**Stabilité**

: Produit stable en condition normale d'utilisation.

Matières à éviter

: Non réactif avec les substances organiques, les métaux, les acides, les alcalins.

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

11. Informations toxicologiques**Effets aigus potentiels sur la santé**

- Inhalation** : Aucun danger particulier.
Ingestion : Si ingéré, ne pas faire vomir. Irritant.
Contact avec la peau : Irritant pour la peau.
Contact avec les yeux : Gravement irritant pour les yeux.
Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

12. Informations écologiques**Écotoxicité**

La préparation n'est pas classée dangereux pour l'environnement conforme à la directive 1999/45/EC

Persistance et dégradabilité

Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec les exigences du Règlement détergent 648/2004/CE.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

- Méthodes d'élimination des déchets** : Déchets devant être éliminés conformément à la réglementation en vigueur. Utiliser autant que possible les quantités résiduelles en suivant les instructions. Peut suivre la filière déchet d'emballage après vidange complète. L'emballage peut être recyclé seulement s'il est complètement vide.
- Classification des déchets** : Non applicable.
- Catalogue Européen des Déchets** : 200129*

14. Informations relatives au transport**Réglementation internationale du transport**

Informations réglementaires	Numéro UN	Nom d'expédition	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-	
Classe ADN	Non réglementé.	-	-	-	
Classe IMDG	Non réglementé.	-	-	-	

Ne pas transporter par voies aériennes

15. Informations réglementaires**Réglementations de l'Union Européenne**

Symbole(s) de dangers :



Irritant

Mentions de risque : R38- Irritant pour la peau.
R41- Risque de lésions oculaires graves.

Conseils de prudence : S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S37/39- Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

16. Autres informations

Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Belgique : R11- Facilement inflammable.
R35- Provoque de graves brûlures.
R36- Irritant pour les yeux.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R38- Irritant pour la peau.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R52- Nocif pour les organismes aquatiques.

Historique

Date d'impression : 29 Juillet 2005
Date d'édition : 29 Juillet 2005
Version : 2
Élaborée par : Service des affaires réglementaires d'Ecolab pour l'Europe

Avis au lecteur

Les informations ci-dessus sont considérées comme correctes pour ce qui touche de la formule utilisée pour la fabrication du produit dans le pays d'origine. Étant donné que certaines données, standards ou réglementations évoluent et que les conditions d'utilisation et de manipulation échappent à notre contrôle, aucune garantie, expresse ou implicite, ne peut être donnée quant à l'exhaustivité ou l'exactitude permanente de ces informations.